



VOTRE RESPONSABLE DU COMITÉ DU CENTRE DE DÉTENTION ET DE TRAITEMENT INTER DISTRICT DE LA MAURICIE DONNE DE SES NOUVELLES

Mise à jour le 26 septembre 2016

DERNIÈRES NOUVELLES DU COMITÉ 2016-2017

Un nouveau membre responsable du nom d'André P. a repris la responsabilité du comité dans l'espoir qu'avec quelques membres serviteurs, il pourra ainsi servir de son mieux dans ce comité.

Le but principal d'un comité de Centre de Détention et de Traitement est de coordonner le travail des membres AA intéressés à porter notre message AA de rétablissement dans les centres de détention et de traitement, ainsi que d'établir un pont de communication entre ces établissements et la communauté AA.

Votre représentant de District dans ce comité, André P., est responsable :

- 1- De représenter son District 89-02 lors des assemblées du Comité.
- 2- De propager dans les groupes et à son district ce qu'est le comité.
- 3- De communiquer avec les R.S.G. des groupes de son district inscrits sur la liste de participation, au moins 1 mois à l'avance de leur date, pour qu'ils puissent (R.S.G.) trouver 5 membres qui assisteront à l'assemblée (il est préférable de les aviser lors de l'assemblée de district).
- 4- D'avoir en sa possession une liste personnelle de membres afin de trouver des remplaçants si les groupes de son district ne peuvent assister à leur assemblée attitrée.
- 5- D'obtenir les informations suivantes sur les membres qui participeront aux assemblées (nom au complet, NAS si demandé, prénom de la mère, numéro de téléphone et date de naissance).
- 6- De savoir et d'informer les membres que certains dossiers judiciaires ne sont pas admis à l'établissement de détention et qu'une carte d'identité avec photo est obligatoire.
- 7- D'aviser et de voir à ce qu'il n'y ait personne qui porte de vêtement affichant des dessins de violence, aucune camisole, aucun « short », aucun décolleté, aucun chandail à capuchon style « kangourou », etc. ne sont acceptées.
- 8- D'informer le parrain de groupe, le plus tôt possible (au moins 1 semaine avant la date), en lui transmettant les informations personnelles des membres participants.
- 9- De prendre les changements de R.S.G. (noms et numéro de téléphone) en note lors de la réunion de district.
- 10- De fournir à son district un rapport d'assemblée et un rapport financier de notre comité chaque mois ou sur demande de son district, et ce, annuellement.
- 11- De faire la visite de tous les groupes de son district une fois par année.

Votre R.S.G. vous fournira la documentation nécessaire.

Merci à tous et à toutes de votre participation et à bientôt !

André P.

Responsable du comité des Centres de Détention et de Traitement Inter district de la Mauricie, District 89-02